

Communiqué de presse

PLAN POLLINISATEURS : UN MANQUE D'AMBITION ABYSSAL SUR LES PESTICIDES, SEUL VÉRITABLE LEVIER POUR ENRAYER L'EXTINCTION DES POLLINISATEURS.

PARIS, le 22 novembre 2021 - POLLINIS déplore que le gouvernement persiste à proposer des mesures insuffisantes pour lutter contre l'extinction des pollinisateurs dans son plan national, alors que la France échoue - année après année - à réduire sa consommation de pesticides.

Le Plan pollinisateurs 2021-2026, présenté dimanche 21 novembre par le ministère de la Transition écologique et celui de l'Agriculture, ne s'attaque toujours pas à la question fondamentale des pesticides, principaux responsables de l'extinction en cours.

« *La situation des pollinisateurs est trop grave pour que le gouvernement se permette d'annoncer triomphalement des mesures cosmétiques, fustige Nicolas Laarman, délégué général de POLLINIS. Ce plan n'aura aucun effet sur la disparition des pollinisateurs. Il ne s'inscrit dans aucun projet à grande échelle visant à accompagner techniquement et financièrement les agriculteurs dans un processus de transition qui leur permettrait de se passer des pesticides de synthèse et de mettre enfin sur pied un modèle agricole durable et respectueux de la biodiversité.* »

Dans l'arrêté « abeilles » qui accompagne ce plan, le gouvernement propose des limitations minimales de l'usage de certains pesticides pendant les périodes de floraison et des horaires d'épandage (dans les 2 heures qui précèdent le coucher du soleil ou dans les 3 heures qui le suivent). En plus de compliquer la tâche aux agriculteurs, ces mesures n'aideront que marginalement les abeilles domestiques, contraintes de plus en plus souvent de butiner dans les grandes cultures et des vergers saturés de pesticides... Et oublie les innombrables espèces de papillons de nuit, incontournables pollinisateurs dont les populations s'effondrent en France et en Europe. Sans compter que ces substances, pulvérisées de nuit, ne disparaîtront pas à l'aube.

L'arrêté « abeilles » n'aura qu'un impact négligeable sur la sauvegarde des milliers d'espèces de pollinisateurs - papillons, abeilles sauvages (bourdons, osmies, andrènes, eucères...), syrphes... - qui sont les garants de la pollinisation des fleurs sauvages et d'une très grande partie de nos cultures. Et donc de notre sécurité alimentaire.

Les pollinisateurs sont aujourd'hui contraints d'évoluer dans des milieux contaminés par des pesticides, que l'on retrouve dans les poussières, l'air, les eaux de surfaces, les rivières, les fleurs sauvages que ces insectes butinent, les sols où nichent la plupart des abeilles solitaires, et où les molécules persistent souvent plusieurs années. Dans cet environnement devenu hostile, plus de 75 % de la masse des insectes ailés a disparu en Europe depuis les années 90.

Le gouvernement prétend également vouloir « renforcer l'évaluation du risque pour les pollinisateurs au niveau européen et national ». Une réforme du système d'homologation des pesticides est ardemment demandée par POLLINIS, et soutenue par ses sympathisants, qui ont massivement participé à la consultation publique sur le Plan pollinisateurs, laissant plus de 10 000 commentaires en ce sens. Cependant, au niveau national, le gouvernement ne propose rien d'autre que de se conformer à ses obligations en mettant en œuvre la décision européenne.

Or, au niveau européen, l'avenir des pollinisateurs est loin d'être garanti. Les entreprises de l'agrochimie, avec la complicité de certains pays membres, ont réussi à bloquer pendant plus

de huit ans l'adoption de nouveaux tests et protocoles élaborés par l'Autorité Européenne de sécurité des aliments (EFSA). Il y a deux ans, les lobbys ont obtenu une révision de ces tests par l'EFSA, sans aucune justification scientifique, et un bras de fer se joue actuellement pour éviter l'adoption de critères plus permissifs. Quand ce processus sera terminé, la France se contentera-t-elle d'appliquer la décision européenne, quelle qu'elle soit ?

Certes, l'arrêté abeilles introduit une réévaluation des herbicides et fongicides selon les nouveaux critères européens pour obtenir la mention « abeille » qui autorise l'épandage en floraison. Mais pas des insecticides, dont la réévaluation devra attendre le renouvellement de l'autorisation de mise sur le marché. Qui plus est, la presque totalité des effets sublétaux (sans parler des effets cocktail) ne sera pas prise en considération dans cette réévaluation. Autrement dit, nombre de pesticides ayant un impact délétère avéré sur la survie des pollinisateurs pourront encore être autorisés, y compris sur des cultures attractives pour les abeilles en période de floraison.

« Le gouvernement n'a aucune vision, aucun projet précis pour enrayer l'extinction des pollinisateurs, déplore Nicolas Laarman. Pourtant, plus personne ne peut ignorer que la biodiversité, le monde agricole et la souveraineté alimentaire française dépendent de la bonne santé et de l'abondance des insectes pollinisateurs. »

CONTACT :

Julie Pecheur
Directrice du plaidoyer
06 74 55 81 81 - juliep@pollinis.org